

Projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 324 de l'Assemblée sur la limitation des armes stratégiques (Londres, 7 février 1979)

Légende: Le 7 février 1979, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique un projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 324 de l'Assemblée sur la limitation des armes stratégiques. Le document présente la version originale britannique ainsi qu'un amendement français, qui sera partiellement retenu pour la réponse définitive à la recommandation (C (79) 54). En ce qui concerne les négociations SALT (Strategic Arms Limitation Talks), la délégation française souligne, en effet, que les États-Unis tiennent le Conseil de l'Atlantique Nord informé de l'état des négociations, en particulier sur les questions présentant un intérêt spécial pour les gouvernements membres de l'UEO.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation No 324 sur la limitation des armes stratégiques. Londres: 07.02.1979. WPM (79) 2/1. 4 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1977, 01/05/1977-30/03/1979. File 202.413.24. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_324_de_l_assemblee_sur_la_limitation_des_armes_strategiques_londres_7_fevrier_1979-fr-ff95dd5b-258c-4e71-a173-f9f10c88ccbc.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Original français/anglais

WPM (79) 2/1

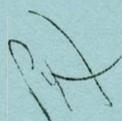
7 février 1979

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 324 sur la limitation des armes stratégiques (Doc. C (78) 154)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse à la recommandation No 324 sur la limitation des armes stratégiques.

Ce texte, établi à la réunion du groupe de travail du 7 février 1979 sur la base du document WPM (79) 2, sera examiné lors de la prochaine réunion du groupe, le jeudi 8 février à 15 heures.


9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Projet de réponse à la recommandation No 324

1. Les gouvernements membres ont réaffirmé récemment leur volonté de poursuivre l'amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest, et leur attachement permanent à une politique de détente, comme étant le meilleur moyen de promouvoir des relations stables et mutuellement avantageuses entre les gouvernements, et des contacts plus fructueux et plus fréquents entre les individus. Ils estiment que des mesures de contrôle des armements et de désarmement concrètes, équilibrées et vérifiables faciliteraient sensiblement cette recherche de sécurité, de stabilité et de paix.
2. Dans ce contexte, ils considèrent qu'un deuxième accord SALT qui contribue à la stabilité stratégique, qui maintienne la dissuasion, et qui réponde aux préoccupations et au souci de sécurité de l'Alliance de l'Atlantique nord, servira les intérêts de tous. Récemment, les gouvernements membres se sont félicités des progrès accomplis dans les négociations, et ils ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par les Américains pour que : les pourparlers aboutissent à la réalisation d'un tel accord.
3. Les négociations SALT intéressent directement les gouvernements membres, en raison du rôle joué par les forces stratégiques américaines dans "la triade OTAN" composée des : forces classiques, des forces nucléaires de théâtre et des forces nucléaires stratégiques, qui constituent une gamme de capacités

.../...

: permettant à l'organisation militaire de l'Alliance de répondre à l'agression, à tout niveau, par une réplique appropriée, tout en empêchant l'agresseur de prévoir à l'avance la nature de la réplique que provoquera son attaque, ou l'évolution ultérieure du conflit.

4. Conscients de cet intérêt direct, les Américains ont tenu le Conseil de l'Atlantique nord informé des progrès tout au long des négociations. D'étroites consultations ont eu lieu sur les questions présentant un intérêt particulier pour les gouvernements membres de l'U.E.O.⁽¹⁾ OU Conscients de cet intérêt direct, les Américains ont tenu le Conseil de l'Atlantique nord informé de l'état des négociations, en particulier sur les questions présentant un intérêt spécial pour les gouvernements membres de l'U.E.O.⁽²⁾ à, à savoir : l'inclusion probable dans le traité SALT II d'une clause de non-circonvension, les limitations relatives aux missiles de croisière, et la question de savoir si le processus SALT devrait être élargi aux vecteurs nucléaires n'ayant pas une portée intercontinentale, actuellement exclus des négociations (les systèmes de la "zone grise"). La position des Américains sur ces questions tient compte des intérêts européens.⁽³⁾

.../...

(1) Version originale britannique

(2) Version proposée par la délégation française.

(3) Il a été suggéré en groupe de travail de supprimer ce développement.

5. Malgré les assurances répétées des pays de l'Est, qui prétendent que leur objectif n'est pas l'acquisition de la supériorité militaire, les gouvernements membres ont continué à constater avec inquiétude le renforcement continu des forces et des armements, tant classiques que nucléaires, du Pacte de Varsovie. Devant ces développements, ils persistent à penser qu'il est nécessaire d'affecter à la modernisation et au renforcement des capacités alliées toutes les ressources nécessaires pour assurer la dissuasion et la défense.